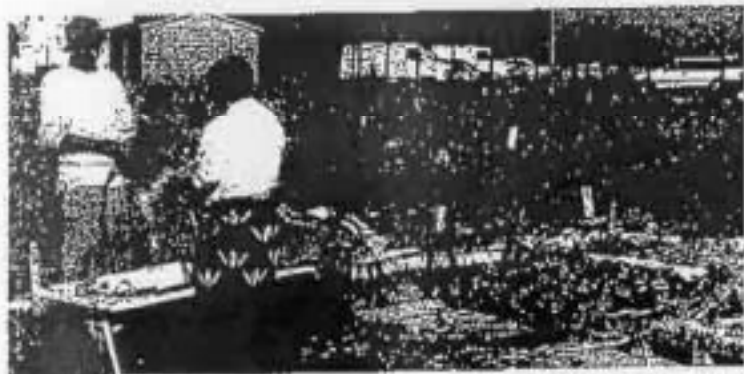


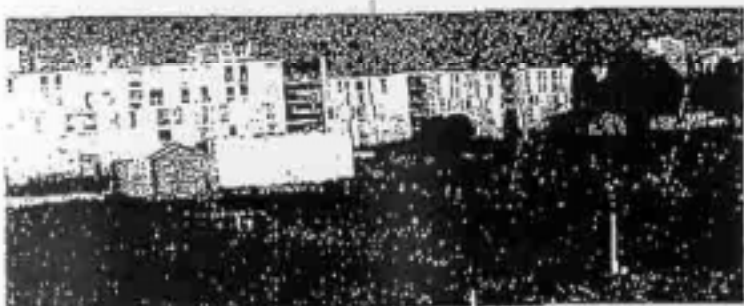
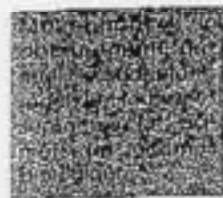
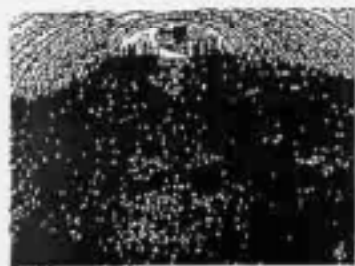
Des initiatives multiples



LES JARDINS D'INSERTION DE PONT BLANC LOGIREP - SEVRAN (93)

En frange de ce grand ensemble de 900 logements en ZUS, un grand terrain en friche accentue la sensation d'un quartier "en bout de ville". Une première tentative d'en faire un terrain de foot avait échoué : trop éloigné, il n'intéresse pas les jeunes. En 1996, Logirep, soutenu par la ville et la DDE, décide d'y créer des jardins d'insertion gérés par des associations "que nous connaissions de longue date", précise Christine Bayle, initiatrice du projet à Logirep. Il était essentiel que les habitants ne se sentent pas dépossédés de cet espace libre. Le projet était simple (faire des jardins), l'intention claire (avec un souci paysager), l'objectif

convaincant (faciliter l'insertion des jeunes en recherche d'emploi). Le fait que le gestionnaire de Logirep ait son bureau sur place a énormément facilité le travail d'explication. Une fois acquise la conviction des adultes, les jeunes ont suivi. Logirep a fait appel à un paysagiste afin de concevoir la meilleure organisation des jardins : les serres ont été



repoussées en fond de parcelle, tandis que le verger est tout proche des habitations. Le mur de clôture, objet de discussion avec les locataires qui craignaient de perdre la qualité de vue dont ils disposaient depuis leurs fenêtres, a été enfoncé à une profondeur de 2 mètres dans le sol afin de concilier protection contre l'effraction et vue dégagée.



UNE RECOMPOSITION EN COMMUN AVEC LA VILLE

PROMOLOGIS
QUARTIER
SAINT-JEAN MURET (31)

La plupart des terrains jouxtant les ensembles immobiliers de la SA Promologis avaient été rétrocédés aux communes au moment de leur construction. Au fil des ans, ils se sont dégradés. A Muret, le constat de Promologis a rejoint les préoccupations de la ville soucieuse de mieux intégrer le quartier Saint-Jean. D'où la décision de recomposer le paysage de ce grand ensemble. Assistés par un architecte, les deux partenaires ont défini l'orientation générale : créer des espaces résidentiels en pied des immeubles et donner au domaine public une qualité égale à celui de la ville-centre. La trame viaire interne a été restructurée, ce qui a permis de remplacer la voie automobile en pied d'immeubles par des espaces verts clos par des grilles urbaines. L'arrière des immeubles a été aménagé en un ensemble de parkings entourés de haies vives et dotés de portails automatiques. Cet espace clairement réattribué aux locataires a été rétrocédé par la ville à Promologis. Parallèlement, la ville a aménagé et rééquipé le domaine public en réorganisant une circulation qui prend mieux en compte les piétons et